

Consell communal Aigle



Aigle, le 24.08.2023

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2023-10 relatif à**

**Préavis municipal N° 2023-10 du lundi 5 juin 2023 relatif à la réfection de l'étanchéité du
réservoir de Fontanney**

Commission composée de :

Président : Samuel OBI (VERT)

Membres : Frédéric ANDREY (PLR)
Francis GERMANIER (UDC)
Chantal HENCHOZ (EA)
Raphaël HONKOU (PSA)
Philippe PASCHE (PLR)
Cyril ZOLLER (ALT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie à deux occasions. La première fois à la salle Chevron, la seconde pour une visite du réservoir de Fontannay, des sources de Fontannay et de Fontaines Claires et du réservoir de Plantour.

A ces deux occasions, Monsieur Jean-Luc Duroux, municipal, était présent et nous le remercions pour ses explications détaillées et l'organisation de la visite des lieux. Un grand merci également à Monsieur Giuseppe Melchionna, responsable du service des eaux, pour la visite sur place.

Ce préavis s'inscrit dans le cadre du renouvellement et de la modernisation du système d'alimentation en eau potable de la commune d'Aigle. Nous devons garantir la sécurité et la qualité de l'eau.

En ce qui concerne le réservoir de Fontannay :

Il est un élément très important du réseau d'eau potable d'Aigle et sert également de réserve d'eau en cas d'incendie. Comme cela a pu être constaté lors de la visite, les installations techniques (pompes, vannes, systèmes de mesure et de contrôle) ont été récemment modernisées et sont en très bon état. En revanche, il est nécessaire de renouveler le revêtement d'étanchéité intérieur du réservoir.

La dernière révision du réservoir de Fontannay a été effectuée il y a environ 30 à 40 ans. Et la durée de vie prévue du nouveau revêtement d'étanchéité est de 30 à 50 ans.

Les travaux prévus et les démarches déjà engagées :

Le bureau d'experts mandaté par la commune est "Herter & Wiesmann Ingénieurs Conseil SA". Le montant de CHF 24'000 accordé au chapitre 4.1 du préavis sous la rubrique 5 : "Frais administratifs et techniques" sert à payer ce mandat.

Pour les travaux d'application de la résine d'étanchéité à l'intérieur du réservoir, la commune a invité trois entreprises à présenter une offre et en a reçu deux. Une entreprise sera donc prochainement mandatée sur la base de la recommandation du bureau d'ingénieurs, si cela n'a pas déjà été fait entre-temps.

Le type d'isolation et d'étanchéité prévu a également été recommandé par les ingénieurs mandatés.

Les autres montants prévus dans le préavis ont été confirmés, ils correspondent donc aux dernières estimations pour les travaux.

Il est prévu d'effectuer les travaux d'étanchéité sur une période d'un à deux mois. Le moment idéal serait l'automne, car la quantité d'eau provenant des sources est généralement très bonne à cette période de l'année et la consommation n'est pas très élevée. Si ce n'est pas le cas, un report des travaux est envisageable.

Pendant les travaux, le réseau du hameau de Fontannay sera alimenté directement par le réseau Aiglon, donc par pompage.

Questions et remarques de la commission :

- Corrosion :

La commission s'est demandé si une analyse de la corrosion avait été effectuée. L'expérience montre qu'une mauvaise mise à la terre peut entraîner une corrosion précoce. Il nous a été confirmé que le contrôle des liaisons équipotentielle a été effectué afin d'éviter ce risque de corrosion.

- Filtrage :

L'eau provenant de sources karstiques peut présenter une certaine turbidité, causée par des orages intenses après des périodes de sécheresse. Le plan d'investissement de la commune prévoit la mise en place d'une installation d'ultrafiltration d'ici 2027.

- Projet pilote pour les réservoirs de Plantour :

Comme mentionné dans le préavis, la réfection du réservoir concerné ici sert de projet pilote pour des travaux similaires prévus dans le plan d'investissement de la commune pour les deux réservoirs de Plantour. Il s'agit de réservoirs stratégiques, de dimensions bien plus importantes que le réservoir de Fontannay. Cette approche, qui consiste à réaliser d'abord un projet de moindre envergure afin d'obtenir des informations techniques importantes avant de se lancer dans un projet plus important, nous semble judicieuse.

- Avenir du réseau d'eau potable à Aigle :

Lorsque les puits de pompage dans la plaine disparaîtront suite à la troisième correction du Rhône, il faudra également réfléchir à l'ensemble du réseau d'approvisionnement en eau potable. Il faut toujours pouvoir garantir une bonne qualité et quantité d'eau potable.

- Subventions ECA :

Comme mentionné dans le préavis, le réservoir de Fontannay sert également de réserve d'eau pour les pompiers en cas d'incendie. La commune a reçu la confirmation de la participation de l'ECA qui s'élève à CHF 37'027. La commission propose donc d'amender les conclusions du préavis afin d'en tenir compte.

Au vu de ce qui précède, la commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis.

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2023-10 du 5 juin 2023
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 188'973.- TTC pour la réfection intérieure du réservoir de Fontanney.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 188'973.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir, que ces travaux liés à l'eau potable seront amortis par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Samuel OBI (VERT)